

INTERNATIONAL FEDERATION OF FRUIT JUICE PRODUCERS

FÉDÉRATION INTERNATIONALE DES
PRODUCTEURS DE JUS DE FRUITS

23, BD DES CAPUCINES – F 75002 PARIS

e-mail: ifu@ifu-fruitjuice.com

<http://www.ifu-fruitjuice.com>



IFU

INTERNATIONALE
FRUCHTSAFT-UNION

Tel : +33 (0) 1 47 42 82 80

Fax : + 33 (0) 1 47 42 82 81

CONDITIONS GENERALES DE VENTE DE L'IFU

IMPORTANT : VEUILLEZ LIRE ATTENTIVEMENT LES PRESENTES CONDITIONS GENERALES DE VENTE (CI-APRES DENOMMEES LES « CGV ») AVANT DE TELECHARGER ET D'UTILISER LES PUBLICATIONS. L'IFU EST DISPOSEE A VOUS VENDRE DES PUBLICATIONS EN TANT QUE PERSONNE PHYSIQUE, SOCIETE OU PERSONNE MORALE QUI UTILISERA LES PUBLICATIONS A LA SEULE CONDITION QUE VOUS ACCEPTIEZ L'ENSEMBLE DES DISPOSITIONS DES CGV, LESQUELLES CONSTITUENT UN CONTRAT JURIDIQUE ET EXECUTOIRE ENTRE VOUS ET L'IFU. EN CLIQUANT SUR LE BOUTON « ACCEPTER » OU « OUI » OU AUTREMENT EN INDIQUANT VOTRE ACCORD PAR VOIE ELECTRONIQUE, OU EN TELECHARGEANT LES PUBLICATIONS, VOUS ADHEREZ AUX MODALITES ET CONDITIONS DES CGV. SI VOUS N'ADHEREZ PAS AUX DITES MODALITES ET CONDITIONS, CLIQUEZ SUR LE BOUTON « JE N'ACCEPTÉ PAS » OU « NON » OU AUTREMENT INDIQUEZ VOTRE REFUS, CESSEZ D'UTILISER LES PUBLICATIONS, ET CONTACTEZ-NOUS POUR PLUS D'INFORMATIONS.

LES PUBLICATIONS TELECHARGEES PAR L'ACHETEUR DEMEURENT LA PROPRIETE EXCLUSIVE DE L'IFU.

A. Champ d'application et acceptation des CGV

- 1) Les présentes CGV s'appliquent à l'ensemble des Publications de l'IFU (y compris les méthodes) disponibles à l'adresse www.ifu-fruitjuice.com.
- 2) Avant d'acheter ses Publications, l'IFU vous invite à prendre connaissance des CGV et à y adhérer en cochant la case « OUI, j'ai pris connaissance et compris les CGV » figurant dans le formulaire de Commande. Dans le cas contraire, vous ne serez pas en mesure de procéder au règlement de vos achats.
- 3) Le fait que vous n'ayez pas pris connaissance des CGV applicables à www.ifu-fruitjuice.com dans votre langue maternelle ne pourra entraîner leur inopposabilité à votre égard. Les CGV vous sont présentées uniquement en anglais et en français.
- 4) Les présentes CGV pourront être consultées par l'acheteur à tout moment en cliquant simplement sur le lien « Conditions générales de vente » situé au bas de la page de Commande des Publications à l'adresse www.ifu-fruitjuice.com. Si vous le souhaitez, vous pouvez imprimer les présentes CGV et en conserver une copie archivée.

INTERNATIONAL FEDERATION OF FRUIT JUICE PRODUCERS

FÉDÉRATION INTERNATIONALE DES
PRODUCTEURS DE JUS DE FRUITS

23, BD DES CAPUCINES – F 75002 PARIS
e-mail: ifu@ifu-fruitjuice.com
<http://www.ifu-fruitjuice.com>



INTERNATIONALE
FRUCHTSAFT-UNION

Tel : +33 (0) 1 47 42 82 80
Fax : + 33 (0) 1 47 42 82 81

B. Définitions

Dans le cadre de l'application des CGV, les définitions suivantes sont utilisées :

- « Commande » : « Votre panier » présente la liste des articles et le coût total de vos achats ;
- « Contrat » : le contrat composé des présentes CGV et de la Commande réalisée par vous dans le cadre d'un système d'achat à distance via www.ifu-fruitjuice.com à chaque fois que vous cliquez sur « Procéder à la vérification et au paiement de votre Commande », tel qu'affiché à la page « Consultation » ;
- « Données » : l'ensemble des informations à caractère personnel vous concernant (nom, prénom, numéro de carte bancaire, adresse de facturation, etc.) transmises à l'adresse www.ifu-fruitjuice.com afin de permettre l'exécution de la Commande ;
- « IFU » : la Fédération Internationale des Producteurs de Jus de Fruits, association internationale de droit français régie par la loi de 1901, située au 23 boulevard des Capucines - 75002 PARIS, France, dont le numéro d'immatriculation est [SIRET - 389 343 971 000 21 - SIREN - 389 343 971 - e-mail : ifu@ifu-fruitjuice.com - tél. : + 33 1 47 42 82 80 - fax : + 33 1 47 42 82 81].
- « Télécharger » : dès que le paiement aura été accepté par la banque, un ou des liens seront fournis à l'acheteur afin de télécharger directement la ou les Publications. Afin de télécharger le ou les documents, l'acheteur devra cliquer sur le ou les liens.
- « Publications » : les articles, y compris les méthodes, présentés sur le Site que vous pouvez acheter et télécharger ;
- « Site » : le site Internet de l'IFU, dont l'adresse est www.ifu-fruitjuice.com.

VEUILLEZ NE PAS QUITTER LA PAGE AVANT D'AVOIR TELECHARGE L'ENSEMBLE DES DOCUMENTS QUE VOUS AVEZ COMMANDES.

C. Commandes

1) Les offres et prix sont valables pendant le jour de la visite sur le Site. Les prix font l'objet d'une réévaluation périodique.

INTERNATIONAL FEDERATION OF FRUIT JUICE PRODUCERS

FÉDÉRATION INTERNATIONALE DES
PRODUCTEURS DE JUS DE FRUITS

23, BD DES CAPUCINES – F 75002 PARIS
e-mail: ifu@ifu-fruitjuice.com
<http://www.ifu-fruitjuice.com>



INTERNATIONALE
FRUCHTSAFT-UNION

Tel : +33 (0) 1 47 42 82 80
Fax : + 33 (0) 1 47 42 82 81

- 2) Sur la fiche de Commande, vous pouvez cliquer sur la case correspondant à la ou les publications que vous souhaitez acheter. Un tableau présentant l'ensemble de vos achats est affiché. Veuillez vérifier que l'ensemble des Publications figurent dans la liste. Si vous souhaitez effectuer une modification, cliquez sur la touche appropriée. Vous pouvez ensuite continuer à faire des achats ou terminer en cliquant sur « Acheter et Télécharger ».
- 3) Entrez vos coordonnées dans la fiche de Commande et validez.
- 4) Vous pouvez visualiser à l'écran un récapitulatif de votre ou vos Commandes.
- 5) Vous avez maintenant été dirigé vers le serveur bancaire sécurisé, où vous pouvez entrer des données personnelles en toute sécurité. Vous ne pouvez régler que par carte bancaire sur le Site. Les Commandes passées lient l'acheteur, auquel il sera envoyé une confirmation dans les plus brefs délais possibles sous la forme d'un courrier électronique confirmant la réception de la Commande.
- 6) Vous êtes en mesure de télécharger la ou les Publications que vous avez commandées.
- 7) En cas de problème, veuillez contacter notre service clientèle au Secrétariat de l'IFU
E-mail : ifu@ifu-fruitjuice.com - Téléphone : + 33 1 47 42 82 80 (Heures d'ouverture : 9h00 – 13h00 / 14h – 17h heure de Paris).

D. Prix

- 1) Les prix affichés sur les fiches d'information s'entendent toutes taxes comprises.
- 2) Les prix sont indiqués exclusivement en euros. La seule devise acceptée pour les règlements est l'euro.
- 3) Les prix n'englobent pas les frais liés à l'utilisation du support de communication. Vous devez (1) vous équiper de tout matériel, tel qu'un ordinateur et un modem, nécessaire afin de vous connecter au WORLD WIDE WEB, et (2) obtenir un accès au WORLD WIDE WEB ainsi que payer tous les frais de télécommunication liés à cet accès.

INTERNATIONAL FEDERATION OF FRUIT JUICE PRODUCERS

FÉDÉRATION INTERNATIONALE DES
PRODUCTEURS DE JUS DE FRUITS

23, BD DES CAPUCINES – F 75002 PARIS
e-mail: ifu@ifu-fruitjuice.com
<http://www.ifu-fruitjuice.com>



INTERNATIONALE
FRUCHTSAFT-UNION

Tel : +33 (0) 1 47 42 82 80
Fax : + 33 (0) 1 47 42 82 81

E. Modalités de règlement

- 1) Le Site a opté pour le règlement par carte bancaire via un système de paiement sécurisé comme seule modalité de règlement.
- 2) La transmission de vos données personnelles (telles que votre nom, votre adresse et le numéro de votre carte bancaire) entre votre ordinateur et le serveur SSL est cryptée.
- 3) Afin de garantir une sécurité renforcée des informations de votre carte bancaire, celles-ci ne sont pas stockées sur le serveur de l'IFU.
- 4) Le Site n'accepte que les cartes bancaires Visa et MasterCard. Lors du règlement, vous devez indiquer l'émetteur de la carte, votre numéro de carte bancaire, la date d'expiration et le cryptogramme de la carte. L'IFU ne saurait être tenue responsable des conséquences de toute utilisation (frauduleuse ou autre) de la carte bancaire faite par un tiers, notamment en cas d'interception de messages.
- 5) Une fois que le paiement aura été accepté et confirmé en cliquant sur « Procéder à la vérification et au paiement de votre Commande » sur la page « Consultation », le système Mercanet de la banque BNP Paribas procédera alors à la vérification et à l'exécution de votre paiement en ligne en temps réel.

VEUILLEZ NE PAS VOUS DECONNECTER AVANT D'AVOIR RECU LA CONFIRMATION DE L'ACCEPTATION DE VOTRE PAIEMENT.

F. Modalités de livraison

Votre Commande sera traitée après exécution du paiement en ligne. Vous serez redirigé vers une page comportant un ou des liens. Afin de télécharger le ou les documents, vous devrez cliquer sur le ou les liens correspondants.

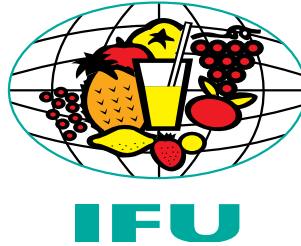
G. Désistement

Une fois le traitement du paiement effectué selon les modalités de l'IFU, aucun désistement ne sera autorisé, ce qui signifie qu'une fois que le paiement aura été accepté et confirmé en cliquant sur « Procéder à la vérification et au paiement de votre Commande » sur la page « Consultation », aucun remboursement ne pourra être effectué.

INTERNATIONAL FEDERATION OF FRUIT JUICE PRODUCERS

FÉDÉRATION INTERNATIONALE DES
PRODUCTEURS DE JUS DE FRUITS

23, BD DES CAPUCINES – F 75002 PARIS
e-mail: ifu@ifu-fruitjuice.com
<http://www.ifu-fruitjuice.com>



INTERNATIONALE
FRUCHTSAFT-UNION

Tel : +33 (0) 1 47 42 82 80
Fax : + 33 (0) 1 47 42 82 81

H. Données

- 1) En laissant vos coordonnées afin de réaliser votre Commande, vous vous engagez à ne pas usurper l'identité de toute autre personne ou utiliser un faux nom.
- 2) L'acheteur doit communiquer les informations nominatives collectées aux fins de vente à distance. Lesdites informations sont indispensables pour le traitement des Commandes. La non-communication des informations requises entraînera la non-validation de la Commande. Conformément à la loi française sur la protection des données, le traitement des informations nominatives concernant les clients fait l'objet d'une déclaration auprès de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL). L'acheteur a le droit (article 34 de la Loi du 6 janvier 1978) d'accéder, de modifier, de rectifier ou d'effacer les données le concernant, et à cette fin il peut transmettre une telle demande à l'IFU (ifu@ifu-fruitjuice.com). En outre, l'IFU s'engage à ne pas transmettre les informations nominatives de ses acheteurs à un tiers, que ce soit à titre gratuit ou onéreux.

I. Propriété intellectuelle

- 1) Les Publications et méthodes qui accompagnent les présentes CGV sont la propriété de l'IFU et protégées par la loi sur la propriété intellectuelle et le droit d'auteur. **Bien que les Publications demeurent la propriété de l'IFU, vous disposerez d'un droit d'utilisation exclusivement personnelle de celles-ci après votre acceptation des présentes CGV. Vos droits et obligations en vertu des CGV en ce qui concerne l'utilisation des Publications seront permanents et comme suit.**
- 2) L'IFU conserve les droits d'exploitation de ses Publications disponibles pour téléchargement depuis l'adresse www.ifu-fruitjuice.com. Toute reproduction ou communication publique de textes ou autre matériel ou contenu diffusés à l'adresse www.ifu-fruitjuice.com est strictement interdite, sauf accord express écrit et préalable de l'IFU.
- 3) Vous ne serez pas autorisé, ni ne pourrez autoriser toute autre personne à sous-licencier, louer ou donner à bail toute partie des Publications.

INTERNATIONAL FEDERATION OF FRUIT JUICE PRODUCERS

FÉDÉRATION INTERNATIONALE DES
PRODUCTEURS DE JUS DE FRUITS

23, BD DES CAPUCINES – F 75002 PARIS

e-mail: ifu@ifu-fruitjuice.com

<http://www.ifu-fruitjuice.com>



INTERNATIONALE
FRUCHTSAFT-UNION

Tel : +33 (0) 1 47 42 82 80

Fax : + 33 (0) 1 47 42 82 81

J. Garanties et réclamations

- 1) L'IFU n'offre aucune garantie que www.ifu-fruitjuice.com ne connaîtra aucune interruption ou sera exempt d'erreurs.
- 2) L'IFU ne donne aucune garantie à l'exception de celles mentionnées dans les présentes CGV.
- 3) Vous reconnaissez que l'utilisation des Publications peut nécessiter l'utilisation de produits matériels et logiciels et que lesdits produits relèvent de votre responsabilité. Une fois qu'une Publication est achetée et que vous avez téléchargé ladite Publication, il vous incombe de ne pas perdre, détruire ou endommager la Publication et son support, et l'IFU décline toute responsabilité envers vous en cas de perte, de destruction ou d'endommagement de Publications.

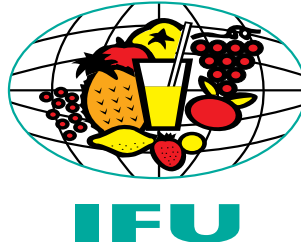
K. Responsabilité

- 1) L'IFU ne sera en aucun cas responsable de tout retard dans l'exécution d'une Commande ou de toute inexécution d'une Commande si le retard ou l'inexécution est dû à une cause technique ou autre échappant à son contrôle.
- 2) L'IFU garantit que le support sur lequel les Publications sont diffusées sera exempt de défauts pendant une période de 30 jours à compter de la date de téléchargement de la Publication. Votre unique recours en cas de violation de la présente garantie sera l'envoi par l'IFU d'un nouvel exemplaire des Publications afin de procéder au remplacement de tout support défectueux retourné à l'IFU pendant la période de garantie ou, et seulement dans la mesure où le remplacement s'avère impossible, le remboursement du paiement versé pour la publication. L'IFU ne garantit pas que la Publication répondra à vos besoins ou que l'exploitation du support sera ininterrompue ou que le support sera exempt d'erreurs.
- 3) LA GARANTIE QUI PRECEDE S'APPLIQUE A L'EXCLUSION ET EN LIEU ET PLACE DE TOUTE AUTRE GARANTIE, EXPRESSE OU TACITE, NOTAMMENT DES GARANTIES TACITES RELATIVES A LA QUALITE MARCHANDE, A L'ADEQUATION A UN OBJET PARTICULIER, ET A LA NON-ATTEINTE AUX DROITS DE PROPRIETE INTELLECTUELLE.
- 4) LES PARTIES CONVIENNENT QUE LA PERTE DE BENEFICES, DE REVENUS, DE CONTRATS COMMERCIAUX OU D'ECONOMIES ESCOMPTEES, OU LA PERTE OU L'ALTERATION DE DONNEES DECOULANT DE L'UTILISATION OU DE L'INCAPACITE A

INTERNATIONAL FEDERATION OF FRUIT JUICE PRODUCERS

FÉDÉRATION INTERNATIONALE DES
PRODUCTEURS DE JUS DE FRUITS

23, BD DES CAPUCINES – F 75002 PARIS
e-mail: ifu@ifu-fruitjuice.com
<http://www.ifu-fruitjuice.com>



INTERNATIONALE
FRUCHTSAFT-UNION

Tel : +33 (0) 1 47 42 82 80
Fax : + 33 (0) 1 47 42 82 81

UTILISER LES PUBLICATIONS, SONT REPUTEES CONSTITUER DES DOMMAGES INDIRECTS ET NE PEUVENT FAIRE L'OBJET D'UNE QUELCONQUE INDEMNISATION.

5) LA RESPONSABILITE DE L'IFU NE POURRA EN AUCUN CAS EXCEDER LE PRIX D'ACHAT DE LA PUBLICATION.

L. Eléments de preuve

Des courriers électroniques et autres documents électroniques pourront être utilisés à titre d'éléments de preuve entre l'acheteur et l'IFU. En cas de litige, les parties conviennent que les courriers électroniques et autres documents électroniques enregistrés dans le système informatique de l'IFU constitueront les seuls éléments de preuve à prendre en considération.

M. Droit applicable et juridiction compétente

Le droit français s'applique. En cas de différend concernant l'interprétation et/ou l'exécution des présentes CGV, l'acheteur et l'IFU s'engagent à parvenir à un règlement à l'amiable. A défaut de règlement à l'amiable, le différend relèvera de la compétence des tribunaux du ressort de Paris.

© copyright de l'IFU
Paris, le 3 décembre 2007